

26 AU 28 AOÛT 2022

COURSE INTERNATIONALE PAR ETAPES

TOUR DU LEMAN JUNIORS

TROPHÉE FRANCO - SUISSE DE CYCLISME SUR ROUTE



1. CIRCUIT DE PRÉVESSIN (DÉP. DE L'AIN)

2. AIGLE (CANTON DE VAUD) - MORGINS (CANTON DU VALAIS) - HIRMENTAZ (DÉP. DE HAUTE-SAVOIE)

3. JUSSY (CANTON DE GENÈVE) - LA FORCLAZ , TRÉCHAUFFÉ (DÉP. DE HAUTE-SAVOIE)



INFORMATIONS SUR WWW.TOURDULEMANJUNIORS.CH





CONSEIL DU LEMAN
Leader Classement Général



CONSEIL DU LEMAN
Meilleur junior issu d'un club du bassin lémanique



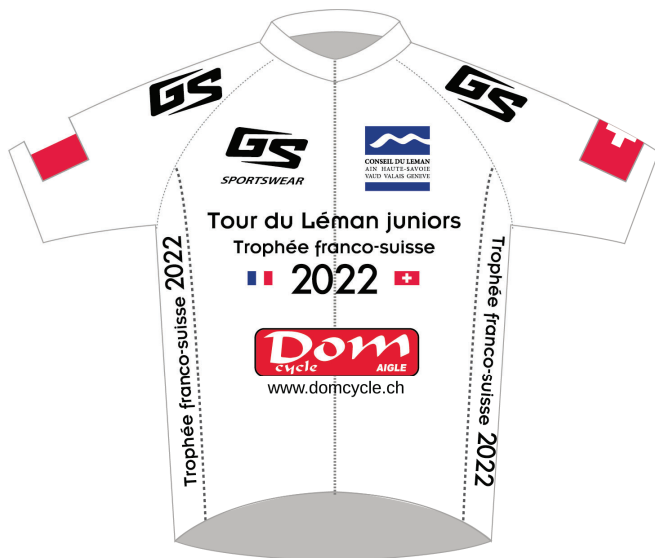
CONSEIL DU LEMAN
Maillot du plus combatif (chaque étape)



HOTEL LES MOINEAUX
Leader du Classement de la montagne



Phillipe Simonet
Leader Classement par points



DOM CYCLE
Leader Classement Général des Jeunes (juniors 1)

COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES
DU 26 AU 28 AOÛT 2022



CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE

Le mot du Conseil du Léman

Le Conseil du Léman est heureux de soutenir cette nouvelle édition du Tour du Léman Juniors, qui fédère chaque année une centaine de coureurs, venus des départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, et des cantons de Vaud, du Valais et de Genève, mais également d'autres pays comme l'Italie.

Réunis autour d'un même défi sportif, les coureurs sillonneront, durant 3 jours, les routes des 5 entités du Conseil du Léman, défendant à la fois les couleurs de leur territoire, mais également des valeurs partagées, de dépassement de soi, de respect, de probité, qui font la force de cette compétition.

Le Conseil du Léman tient à saluer le travail collégial des organisateurs de cette épreuve sportive de haut niveau, et à remercier les bénévoles des fédérations suisses et françaises de cyclisme, qui conçoivent chaque année un parcours et des épreuves (course en ligne, course de côte, contre la montre) appelant chacun à se dépasser dans sa spécialité.

Au travers des manifestations sportives qu'il soutient, le Conseil du Léman entend renforcer la connaissance mutuelle des habitants du bassin lémanique, favoriser leur rencontre et leur rapprochement. C'est dans cet esprit qu'un maillot aux couleurs du Conseil du Léman, le principal sponsor de l'épreuve, a été créé cette année pour récompenser le meilleur coureur issu d'un club de la région lémanique.

Le Tour du Léman juniors en est une illustration concrète et vous êtes invités à venir nombreux les 26, 27 et 28 août 2022, pour soutenir nos jeunes coureurs âgés de 17-18 ans, dans un esprit d'amitié, de partage, et d'ouverture.

Le Conseil du Léman est un organisme de coopération franco-suisse fondé en 1987 et composé du Département de l'Ain, du Département de la Haute-Savoie, du Canton de Vaud, du Canton du Valais et du Canton de Genève. Le Conseil du Léman cherche à promouvoir les relations transfrontalières sur le bassin lémanique et à initier des projets communs de coopération franco-suisse. Il est organisé en quatre commissions :

- Economie, Tourisme et Population frontalière
- Mobilité lémanique
- Environnement lémanique
- Jeunesse lémanique et culture

TOUR DU LÉMAN JUNIORS
TROPHÉE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME

Palmarès du Tour du Léman

	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
2021	SVRCEK Martin (SVK)	LEONARD Michael (CAN)	DONZE Robin (SUI)
2020	ANNULÉ Pandémie Covid 19		
2019	FARAVELON Boris (FRA)	ELAIN Kilian (FRA)	LABROSSE Jordan (FRA)
2018	BAUDIN Alex (FRA)	LECLAINCHE Gwen (FRA)	CAPERON Remi (FRA)
2017	THIEBAUD Valère (SUI)	CAPRON Rémi (FRA)	SANTAROMITA Alessandro (SUI)
2016	FROIDEVAUX Robin (SUI)	JARNET Maxime (FRA)	STEIGER Til (SUI)
2015	PRIMOZIC Jaka (SLO)	SIVAKOV Pavel (RUS)	BISSEGER Stefan (SUI)
2014	LAFAY Victor (FRA)	MÜLLER Patrick (SUI)	SCHAEPPI Martin (SUI)
2013	PARET-PEINTRE Aurélien (FRA)	ROCHAS Rémy (FRA)	RASCLE Teddy (FRA)
2012	HAMBROOK Sean (NZL)	GOULOT Kevin (FRA)	BOUVET Thomas (FRA)
2011	BOHLI Tom (SUI)	RICHARD Marc (FRA)	LIENHARD Fabian (SUI)

URGENCES

SUISSE No tél. 144

FRANCE No tél.112

HÔPITAUX

1^{ère} Etape

Hôpitaux Universitaires Genève Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, **Genève**, +41 (0)22 372 33 11

2^{ème} Etape

Hôpital Riviera-Chablais, Route du Vieux Séquoia 20, **Rennaz**, 058 773 21 12

Hôpitaux du Léman, Site Georges Pianta, 3, Av. de la Dame, **Thonon-Les-Bains**, 04 50 83 20 20

3^{ème} Etape

Hôpitaux du Léman, Site Georges Pianta, 3, Av. de la Dame, **Thonon-Les-Bains**, 04 50 83 20 20



Organisation

COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES DU 26 AU 28 AOÛT 2022

Bérengère RANGIER	Coordinatrice des manifestations translémaniques pour le Conseil du Léman
Jean-Yves VOISIN	Président du Comité FFC de la Haute Savoie
Loïc HUGENTOBLER	Président de l'Union Vélocipédique Genevoise
Steve MORABITO	Président de la Fédération Cycliste Valaisanne
Vincent PRUDENTINO	Président de l'UC Gessienne
Christophe JACQUEMET	Responsable motos
Martin SCHAEPPPI	Représentant de l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise
Marie-Anne ROUX	Secrétariat et protocole
Marcel COMBREMONT	Webmaster et Photographe

Directeur de course : M. Jean-Yves VOISIN +33 7 87 80 77 14 jeanyves.voisin@orange.fr

Président du Jury : M. Andrevon Guy +33 6 75 50 72 63 andrevonguy@aol.com

Arbitres / Commissaires : Mme Danielle Merotto FRA et MM Thierry Deycart FRA, Fred LUY SUI, Serge BIOLLEY SUI

Organisateurs d'étapes		
1	Union Cycliste Gessienne	Vincent Prudentino, Président
2	Cyclophile Aigle	Jonathan Fazan, Président
2	Fédération Cycliste Valaisanne	Steve Morabito, Président
2	Comité départemental de la Haute-Savoie	Jean-Yves Voisin, Président
3	Union Vélocipédique Genevoise	Loic Hugentobler, Président
3	Comité départemental de la Haute-Savoie	Jean-Yves Voisin, Président

Speaker : M. Emmanuel Chaussard

Chronométrage : ChronoRomandie

Dépannage neutre et liaisons radios: Société VITTA

Comité d'honneur

Monsieur Guy Larmanjat	Président du CDL de 2011 à 2013
Monsieur Jacques Melly	Président du CDL de 2014 à 2015
Madame Virginie Duby-Muller	Présidente du CDL de 2016 à 2017
Monsieur François Longchamp	Président du CDL en 2018
Monsieur Antonio Hodgers	Président du CDL en 2019
Monsieur Pascal Brouillis	Président du CDL en 2020

Programme Vendredi 26 Août 2022

Etape 1

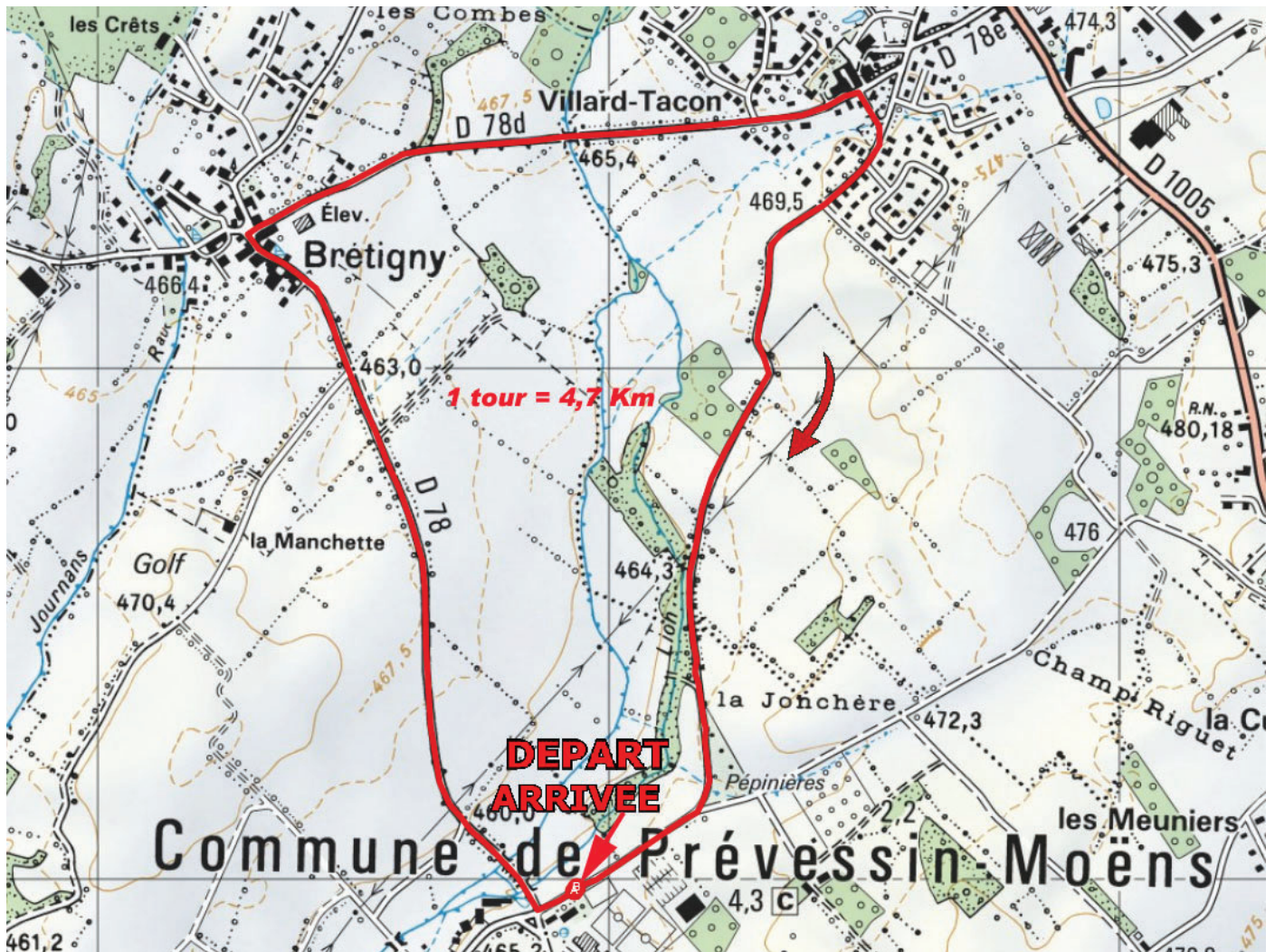
Circuit de Prévessin-Moens, Département de l'Ain

22 tours de 4,7 Km. Total 103,4 Km

Altitude min. 459 m / Altitude max 472 m

10h00 - 12h00	Accueil et distribution des dossards Salle Gaston Laverrière, 178 Impasse Gaston Laverrière, Prévessin-Moens
12h30	Réunion des directeurs sportifs
13h30	Présentation des Equipes
14h00	Contrôle des développements et signatures des coureurs
14h30	Départ, 22 tours de circuit.
17h02	Arrivée
17h30	Cérémonie protocolaire Salle Gaston Laverrière
18h00	Déplacement en direction des Centres d'hébergement
	<u>L'organisation</u> est hébergée
	à l'hôtel Les Skieurs - 1373 Route d'Hirmentaz - 74470 Bellevaux 04 50 73 70 46
	<u>Les Equipes</u> , dans les Centres de vacances suivants :
	a) Les Moineaux - Le Borgel - Voie Communale No 7, 74470 Bellevaux, Tél. 04 50 73 71 11
	b) Les Rhodos - La Chèvrerie - 33 Chemin de la Planche, 74470 Bellevaux, Tél. 04 50 73 71 02 Portable 06 85 45 75 97

Départ	Arrivée
Latitude : 46.2670662 / Longitude 6.0760100	Latitude : 46.2670662 / Longitude 6.0760100



Programme Samedi 27 Août 2022

Etape 2

AIGLE (Canton de Vaud) - MORGINS (Canton du Valais) - BELLEVAUX - HIRMENTAZ (Dép. de Haute-Savoie)

Etape en ligne de 103.2 Km

Altitude min. 371 m /Altitude max. 1375 m

Dénivelé positif 3522 m / négatif 2622 m

08h30 - 09h45	Petit déjeuner avec pâtes et jambon dans les Centres d'hébergement
10h15	Départ pour Aigle
11h30	Arrivée sur le site de départ, Centre Mondial du Cyclisme, Allée Ferdi Kubler 12, Aigle
12h00	Présentation des Equipes
12h10 - 12h20	Contrôle des développements et signatures des coureurs
12h30	Aigle, Départ sous conduite de la 2 ^{ème} étape
15h10	Arrivée de la course Hirmentaz (Bellevaux)
15h30	Cérémonie protocolaire, Parking Route d'Hirmentaz (Bellevaux)
16h30	Déplacement vers les Centres d'hébergement
19h00	Repas dans les Centres d'hébergement

Départ

Centre Mondial du Cyclisme
Aigle

Latitude : 46.3183647

Longitude : 6.936901

Arrivée

Hirmentaz, Bellevaux, France

Latitude : 46.2467581

Longitude : 6.5060807



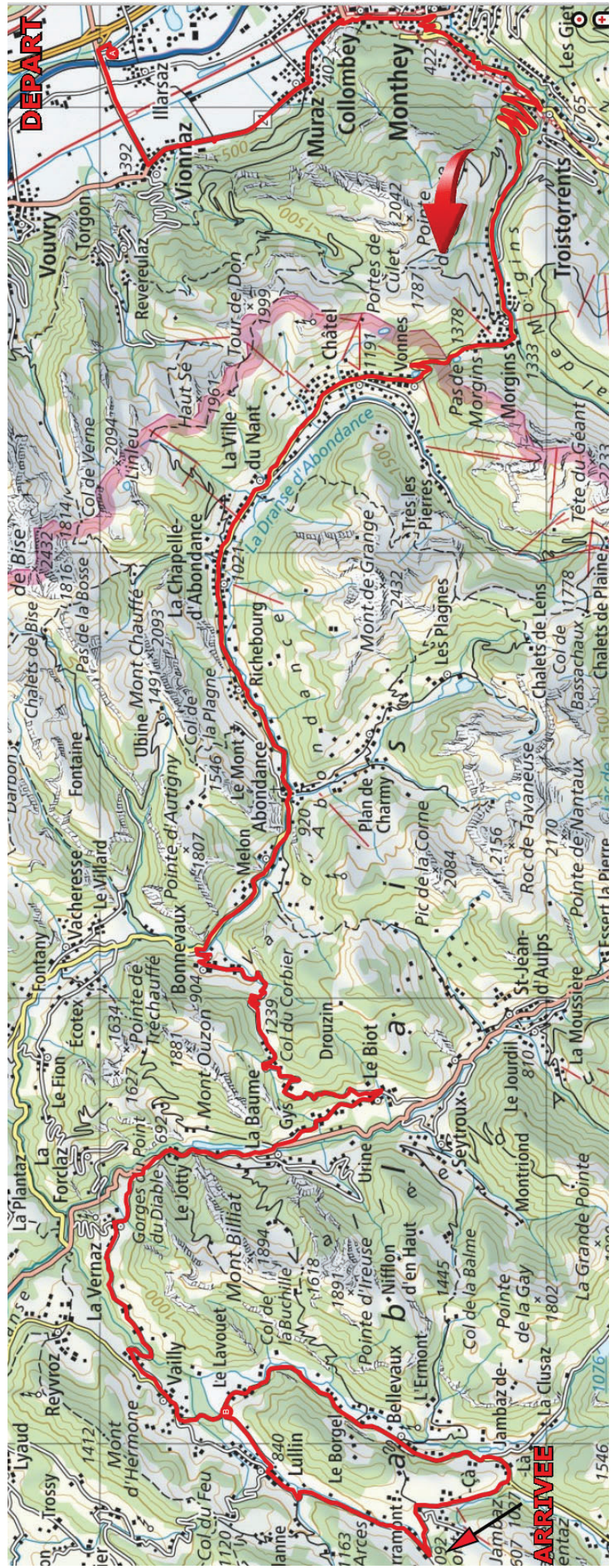
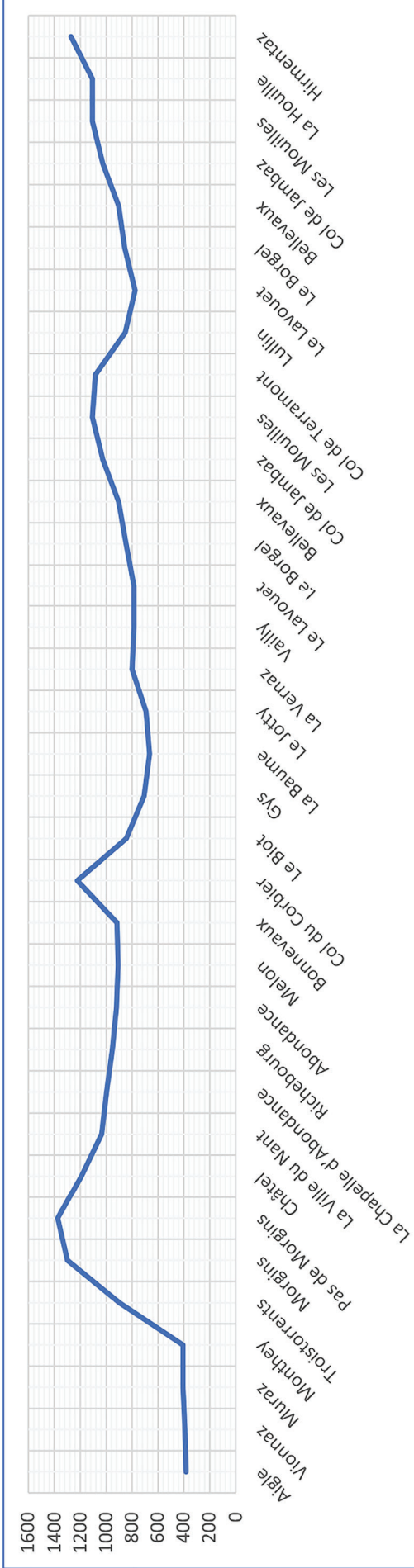
COMMUNE
D'AIGLE

Sprints: Km 43.1 - 63.5

GPM: Km 26.5 - 52.9 - 83.2

Ravitaillement: Aux GPM 2 et 3





TOUR DU LEMAN JUNIORS
Etape 2 - Samedi 27.08.2022

Horaire	Km	Lieu		Route empruntée	Altitude
12:30	0.00	Aigle			383
12:35	3.6	Vionnaz			393
12:42	8.1	Muraz			406
12:47	12.2	Monthey			407
13:05	19.7	Troistorrents			898
13:21	26.5	Morgins	GPM		1300
13:26	28.3	Pas de Morgins			1375
13:31	31.9	Châtel		D22	1191
13:36	35.4	La Ville du Nant		D22	1036
13:40	38.1	La Chapelle d'Abondance		D22	996
13:44	41.0	Richebourg		D22	953
13:47	43.1	Abondance	SPRINT	D22	920
13:50	44.9	Melon		D22	908
13:55	48.9	Bonnevaux		D32	917
14:05	52.9	Col du Corbier	GPM + RAV	D32	1223
14:12	57.9	Le Biot		D32	845
14:16	60.6	Gys		D902	707
14:17	61.0	La Baume		D902	664
14:20	63.5	Le Jotty	SPRINT	D22	692
14:24	65.9	La Vernaz		D22	801
14:31	71.3	Vailly		D26	786
14:35	73.6	Le Lavouet		D26	786
14:39	76.9	Le Borgel		D26	847
14:42	78.6	Bellevaux		D26	904
14:49	81.4	Col de Jambaz		D32	1027
14:53	83.2	Les Mouilles	GPM + RAV	D32	1107
14:56	84.6	Col de Terramont		D22	1083
15:03	89.3	Lullin		D36	854
15:07	92.0	Le Lavouet		D26	777
15:12	95.2	Le Borgel		D26	858
15:14	96.3	Bellevaux		D26	904
15:21	99.4	Col de Jambaz		Route des Montagnes	1027
15:27	101.2	Les Mouilles		Route des Montagnes	1107
15:28	101.4	La Houille		D342	1108
15:32	103.2	Hirmentaz		ARRIVEE	1272



Programme Dimanche 28 Août 2022

Etape 3

JUSSY (Canton de Genève) - LA FORCLAZ Belvédère de Tréchauffé (Dép. de Haute-Savoie)

Etape en ligne de 60.4 Km

Altitude min. 462 m / Altitude max. 1301 m

Dénivelé positif 2241 m / négatif 1467 m)

07h30 - 08h15	Petit déjeuner
08h30	Départ pour Jussy GE
10h00	Arrivée sur le Site de départ, Jussy. 11, Route des Beillans
10h50 - 11h20	Contrôle des développements et signature des coureurs
11h30	Départ de la course, Jussy, Route du Mandement
14h05	Arrivée à La Forclaz, Belvédère de Tréchauffé
15h00	Cérémonie protocolaire Salle polyvalente de Reyvroz, Route du Chef-lieu (près terrain de football), France Lunch offert à chaque coureur et bénévole après la cérémonie

Départ Jussy, 11 Route des Beillans Latitude : 46.2365400 / Longitude : 6.2618637	Arrivée La Forclaz- Belvédère de Tréchauffé Latitude : 46.32020465 / Longitude : 6.624964339
--	---

Sprints: Km 20.5 - 37.3 **GPM:** Km 56.3 Col du Grand Taillet



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Horaire	Km	Lieu			Altitude
11:30	0.00	Jussy, Centre sportif, 13, Rte de Beillans			465
11:36	4.2	Monniaz, Frontière Suisse-France		D1	516
11:39	6.0	Machilly Gare		D101, Route du Léman	526
11:41	7.7	Couty		D101, Route de Couty, La Galère	551
11:42	8.6	Carrefour D101 - D35		D35, Avenue Saint-François de Sales, à gauche	572
11:43	8.9	Carrefour D35 - D1		D1, Avenue de Fully, à droite	568
11:44	10.1	Route du Château		VC11, à droite	553
11:46	10.9	Brens		D35, Route de Berry	563
11:47	12.0	Carrefour D35 - D903		D903, Avenue du Jura	573
11:49	13.2	Bons en Chablais		D903	564
11:51	15.0	Brenthonne		D903	555
11:55	17.3	Lully		D903	541
11:57	18.8	Brécorens		D125	558
11:59	20.5	Cervens	SPRINT	D35	620
12:03	23.1	Draillant		D35, Route du Prieuré	631
12:05	24.4	Carrefour D35 - D12		D12, Route d'Allinges	641
12:08	26.3	Carrefour D12 - D36		D36, Route de Thonon	602
12:09	27.5	Orcier		D35, Route du Lyaud	635
12:11	28.9	Charmoisy		D35, Route du Lyaud	626
12:13	29.8	Trossy		D35, Route d'Orcier	627
12:15	31.6	Lyaud		D35, Route d'Armoy	647
12:17	32.6	Carrefour D35 - D26		D26, Route de Belleaux	658
12:23	37.3	Reyvroz	SPRINT	D26, Route de Thonon	758
12:26	40.3	Vailly		D22, Epingle à cheveux, Route des Trois Becs	786
12:29	41.3	Chez Marphoz		D22, Route des Trois Becs	715
12:32	43.4	Outre Brevon		D22, Route de la Vernaz	758
12:35	45.3	La Vernaz		D22A	796
12:36	45.9	Pont de Bioge		D902	792
12:38	47.7	Carrefour D22 - D902		D902, Epingle, Route des Grandes Alpes	694
12:49	52.3	Le Cruet		D122, Route du Grand Taillet	779
12:51	53.0	La Forclaz		D122, Route du Grand Taillet	842
12:57	55.8	Bifurcation D122 - Rte de Préchauffé		Chemin des Sources	1042
12:59	56.3	Col du Grand Taillet	GPM	D122	1059
13:08	60.4	Belvédère de Tréchauffé		ARRIVÉE	1240

TOUR DU LEMAN JUNIORS
Trophée franco-suisse de cyclisme
COURSE 'U19' PAR ÉTAPES DU 26 AU 28 AOUT 2022
REGLEMENT PARTICULIER

L'épreuve TOUR DU LEMAN JUNIORS - TROPHEE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME est organisée conjointement par le Cyclophile Aigle, l'UC Gessienne, les Associations Cantonales de Genève, Vaud et Valais pour la Suisse et les Comités FFC de l'Ain et de la Haute Savoie pour la France, sous le règlement de l'Union Cycliste Internationale.

Le Tour du Léman Juniors se dispute du 26 au 28 Août 2022.

1. TYPE D'ÉPREUVE

Course par étapes, épreuve réservée aux athlètes de la catégorie hommes JUNIORS (2004 - 2005). Elle est inscrite aux calendriers de la FFC et de Swiss-Cycling.

2. PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes nationales étrangères (hors FRA et SUI), cantonales, régionales, de comités départementaux et aux clubs (entre 4 et 6 coureurs par équipe). Le comité du Tour du Léman Juniors se réserve le droit de valider ou non les équipes nationales. Inscriptions limitées à 150 coureurs.

3. PERMANENCES DE DEPART ET D'ARRIVEE FINALE

La permanence de départ se tient à la Salle Gaston Laverrière, 178 Impasse Gaston Laverrière, Prévessin-Moens, le vendredi 26 août de 10h00 à 12h00.

La permanence d'arrivée et la cérémonie protocolaire finale se dérouleront à la Salle communale de Reyvroz, France, le dimanche 28 août 2022 à 15h00.

4. MATERIEL ET RADIO

Le retrait des dossards et des transpondeurs se fait à la permanence, Salle Gaston Laverrière, 178 Impasse Gaston Laverrière, Prévessin-Moens, le vendredi 26 août de 10h00 à 12h00. Des récepteurs Radio-Tour seront remis aux DS des équipes et voitures officielles par la Société Assistance VITA Dépannage neutre / Radio. (Caution demandée de 50 €). Fréquence Radio Tour 157.550 MHz.

Les dossards sont à garder pour les 3 courses. Les transpondeurs sont fixés du côté gauche du vélo, utilisé en course à environ 120 cm du point le plus éloigné de la roue avant. Ils seront à rendre le dimanche 28 août après l'arrivée à La Forclaz.

L'épreuve se court avec un vélo de route.

5. DELAIS D'ELIMINATION

Etape 1 : le délai d'arrivée est de 10% du temps du vainqueur.

Etape 2 : le délai d'arrivée est de 20% du temps du vainqueur.

Etape 3 : le délai d'arrivée est de 15% du temps du vainqueur.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le Collège des commissaires se réserve le droit d'allonger ces délais.

6. LES ETAPES

Etape 1 : Circuit de Prévessin (Dpt de l'Ain).

8. LES MAILLOTS DISTINCTIFS DE LEADERS

- LE MAILLOT JAUNE

Le premier du classement général individuel porte le maillot jaune de leader du Tour du Léman Juniors. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent, sous les couleurs de son club, lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot. Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.015 du règlement UCI.

- LE MAILLOT VERT

Prix «Phillipe Simonet» pour le meilleur sprinter.

Ce prix récompense le meilleur sprinter de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points obtenus lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

Les sprints suivants comptent pour le classement aux points :

- Les sprints volants;
- Les sprints d'arrivées d'étapes, à l'exception des arrivées aux sommets.
- A 500 mètres de la ligne : PANNEAU SPRINT
- Sur la ligne : PANNEAU SPRINT

Le premier du classement aux points porte le maillot vert de leader.

- LE MAILLOT À POIS

Prix « Centre de vacances les Moineaux » du meilleur grimpeur.

Ce prix récompense le meilleur grimpeur de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points que les coureurs obtiendront lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

Classement du prix de la montagne

A chaque passage du prix de la montagne, il est attribué 5, 3 et 1 points. Le vainqueur est le coureur qui a comptabilisé le plus grand nombre de points.

En cas d'ex æquo au classement général final du prix de la montagne, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.017 du règlement UCI.

Le prix de la montagne est signalé comme suit :

- à 500 mètres de la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE;

- sur la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE

Le premier du classement du prix de la montagne porte le maillot à pois « Les Moineaux» de leader.

- LE MAILLOT BLANC

Le meilleur junior 1ère année au classement individuel au temps porte le maillot blanc «Dom Cycle» de leader.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

- LE MAILLOT BLEU

Ce prix récompense le meilleur junior faisant partie d'un club du territoire du Conseil du Léman (coureurs issus d'une équipe de Vaud, Valais, Genève, Haute Savoie et l'Ain).

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

- LE MAILLOT ROUGE

Prime offerte au plus combatif de chaque étape.

Ce prix met en lumière, l'audace, le dépassement de soi, et toutes les valeurs essentielles qui font du cyclisme un sport d'exception.

Le Comité d'organisation délibère à l'arrivée de l'étape, afin de désigner le combatif du jour. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

CLASSEMENT GENERAL

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes.

En cas d'égalité, l'article 2.6.015 du règlement de l'UCI sera appliqué pour déterminer l'ordre du classement.

Le premier du classement général individuel porte le maillot de leader du Tour du Léman Juniors.

Pour être classé au classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

En cas d'égalité, l'article 2.6.015 du règlement de l'UCI sera appliqué pour déterminer l'ordre du classement.

Classement général par équipes : un trophée sera remis à la meilleure équipe du Tour du Léman à l'issue de la cérémonie protocolaire finale.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, dans toutes les étapes. Dans les classements d'étape, en cas d'ex æquo, les équipes réalisant le même temps sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs coureurs au classement de la dernière étape.

8. PRIX

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 3060 €. Les prix seront remis exclusivement le dimanche 28 août lors de la réception finale à la Salle polyvalente de Reyvroz, (France).

Les coureurs absents à la cérémonie finale ne recevront pas leur prix.

Etape 1		Etape 2		Etape 3		Général	
1er	60 €	1er	60 €	1er	60 €	1er	160 €
2e	45 €	2e	45 €	2e	45 €	2e	120 €
3e	30 €	3e	30 €	3e	30 €	3e	100 €
4e	25 €	4e	25 €	4e	25 €	4e	50 €
5e au 10e	20 €	5e au 10e	20 €	5e au 10e	20 €	5e au 10e	40 €
11e au 15e	15 €	11e au 15e	15 €	11e au 15e	15 €	11e au 15e	35 €
						16e au 20e	20 €

PRIX SPECIAL MAILLOT ROUGE

Prime offerte au plus combatif de chaque étape.

50 € chaque étape.

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT VERT

Prime allouée par Philippe SIMONET désignant le meilleur sprinter (classement aux points)

1er 100 €

2e 75 €

3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT A POIS

Prime allouée par «Les MOINEAUX», désignant le meilleur grimpeur

1er 100 €

2e 75 €

3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT BLANC

Prime allouée par «DOM CYCLE», désignant le meilleur jeune (Juniors 1)

1er 100 €

2e 75 €

3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT BLEU

Prime récompensant le meilleur junior faisant partie d'un club du territoire du Conseil du Léman.

1er 100 €

2e 75 €

3e 50 €

10. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole dans un délai de 10 minutes.

- Les 3 premiers de l'étape
- Les leaders des classements annexes suivants, dans l'ordre:
 - Meilleur junior de 1ère année (Maillot blanc)
 - Prix de la montagne (Maillot à pois)
 - Points (Maillot vert)
 - Combativité (Maillot rouge)
 - Meilleur junior du territoire du Conseil du Léman (Maillot bleu)
 - Général individuel (Maillot jaune)
 - Classement par équipe : récompensé lors de la cérémonie protocolaire finale

Après l'étape finale, la présence de tous les coureurs sera requise lors de la cérémonie officielle de remise des prix à la Salle polyvalente de Reyvroz, (France), le dimanche 28 août 2022 à 15h00.

11. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

12. DEVELOPPEMENT

Règlementation UCI : Développement « juniors », 7,93 m maximum.

13. DEPANNAGE

L'organisation prévoit un service d'assistance technique neutre (deux voitures, ou il sera demandé une voiture de DS pour faire voiture neutre) pour le dépannage de l'ensemble des coureurs.

Pour l'étape 1, le dépannage sera assuré par une voiture neutre et pour les étapes 2 et 3 les voitures suiveuses sont autorisées.

Tous les chauffeurs doivent respecter les distances de sécurité (Règlement UCI) derrière les coureurs, notamment lorsque ceux-ci ont doublé un coureur retardé. Ils doivent connaître les règlements en vigueur et être licenciés par leur Fédération.

14. INCIDENTS DE COURSE DANS LE FINAL

Les articles 2.6.027 et 2.6.028 du règlement UCI sont appliqués.

La règle des 3 derniers km s'applique uniquement pour l'étape 1.

15. CONTROLE ANTIDOPAGE

Selon la réglementation UCI en vigueur, chaque organisateur doit prévoir un local pour les contrôles.

16. CONTROLE DES SIGNATURES

Tous les coureurs signent la feuille de présence au plus tard 10 minutes avant le départ de chaque étape. Les coureurs qui ne signent pas la feuille de départ seront pénalisés selon le règlement UCI.

17. HEBERGEMENTS ET REPAS

Les coureurs et accompagnateurs (3 maximum par équipe) sont hébergés pour la totalité de l'épreuve, soit 2 nuitées, 2 petits déjeuners, 2 repas. Si des coureurs ou accompagnateurs ne veulent pas être hébergés le montant de l'inscription reste le même.

Le montant de l'inscription, obligatoire pour les coureurs (4 mini - 6 maxi par équipe) et pour au moins 1 accompagnant (3 maxi par équipe) comprend l'engagement à la course + l'hébergement et les repas du vendredi soir au dimanche matin. Literie fournie par l'organisateur. Les serviettes de toilette doivent par contre être apportées par les participants. Le responsable d'équipe doit dormir dans les locaux d'hébergement et reste responsable de leurs coureurs (mineurs).

18. ABANDONS

Selon réglementation UCI en vigueur.

19. SERVICES MEDICAUX

Un service médical est à la disposition des coureurs pendant la course. Les équipes du Service Médical peuvent intervenir à la demande des coureurs à tout instant. Ils suivent la course dans une voiture. Une liste des hôpitaux est ajoutée au livre de route.

20. VOITURES SUIVEUSES - SECURITE

Un véhicule FIN de COURSE est engagé dans chaque étape. Pour la 2ème et 3ème étape, les directeurs sportifs ou responsables d'équipes pourront suivre leurs coureurs.

Chaque chauffeur d'une voiture officielle est tenu d'avoir une licence officielle et de respecter le code de la route, ainsi que les directives de la direction de la course et/ou des membres du jury des commissaires.

La caravane de la course sera accompagnée par des signaleurs mobiles qui se chargeront d'assurer la sécurité durant la course.

21. PARCOURS

Les coureurs doivent toujours suivre le parcours officiel tel que décrit dans le dossier et signalé sur le circuit, ils sont censés connaître le dit parcours. Les infractions seront sanctionnées par le Collège des commissaires.

22. ECOCITOYENNETE

Il est interdit pour les coureurs de jeter des déchets ou des bidons vides sur la voie publique ainsi que pour le personnel des voitures de la caravane de course. Des sanctions seront appliquées selon le règlement UCI.

23. CLAUSE FINALE

Le présent règlement peut être modifié par le collège des commissaires sur proposition et en concertation avec les organisateurs.

Tous les cas techniques qui ne sont pas abordés dans le présent règlement seront traités par le collège des Commissaires en concertation avec les organisateurs. Tous les autres cas seront réglés par le représentant du CO.

24. DISPOSITIONS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents survenant aux coureurs ou dont ils pourraient être la cause. Tous les coureurs et suiveurs ont l'obligation de se conformer aux règlements sur la circulation routière, ainsi qu'aux ordres des commissaires.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chutes ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Nous vous conseillons d'avoir une assurance avec couverture européenne.

Dépose des vélos :

Un local sera mis à la disposition des équipes pour le stockage des vélos dans les hébergements. Ce local sera fermé à clé la nuit mais l'organisateur et l'hébergeur déclinent toute responsabilité en cas de vol (prévoir câble avec cadenas).

Toute dégradation constatée dans les chambres sera facturée aux personnes concernées.



COMITÉ DE L'AIN



Union Vélocipédique Genevoise
www.uvg-cyclisme.ch



SPORTSWEAR



FONDS DU SPORT
SPORT-FONDS



FONDS
DU SPORT
VAUDOIS



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME

